

Le projet du gouvernement britannique comportant l'établissement de 3,000 familles a amené au pays 3,346 familles domiciliées en Grande-Bretagne et dans l'Irlande du Nord, dont 170 se sont retirées avant que des prêts leur eussent été consentis et 1,075 ont quitté le Canada après qu'ils eussent obtenu des fonds. Il y en a maintenant 2,070 qui exploitent leurs fermes; 13 se sont acquittées de leur dette et 18 n'ont pas encore obtenu de fonds.

Le nombre de familles qui se sont établies au Nouveau-Brunswick dans les derniers cinq ans en vertu du projet comportant l'établissement de 500 familles britanniques se monte à 359.

Au cours de l'automne de 1930 on mit à exécution un nouveau système de colonisation qui au printemps de l'année suivante fut modifié de façon à permettre la collaboration des services de colonisation établis par les chemins de fer et remanié subséquemment pour y comprendre les départements provinciaux. Depuis octobre 1930, la division de la colonisation a placé 5,676 célibataires comme ouvriers agricoles et a établi 978 familles sur les fermes vacantes des soldats-colons, ce qui porte le grand total à 12,990 célibataires et 6,343 familles. Ces chiffres ne comprennent pas les colons établis par les compagnies ferroviaires.

Le personnel de campagne de cet organisme poursuit depuis 1930 les investigations dans les districts ruraux au sujet des demandes d'allocations que l'on accorde en vertu de la loi des allocations aux anciens combattants, 1930. Au 31 décembre 1931, le total des investigations était de 4,171. On a fait en outre des recherches relatives à des cas spéciaux et à des demandes de pension.

### Section 7.—Secrétairerie d'Etat.<sup>1</sup>

Le département du Secrétaire d'Etat fut institué sous sa forme actuelle en 1873 par la fusion en un seul organisme des secrétaires d'Etat de la Puissance et des provinces. Le Secrétaire d'Etat est le porte-parole officiel du Gouverneur général et le truchement de communication entre les gouvernements fédéral et provinciaux, toute la correspondance étant échangée entre lui et les lieutenants-gouverneurs. Il est également le gardien du Grand Sceau du Canada et du Sceau Privé; enfin c'est l'intermédiaire par lequel les citoyens peuvent se faire entendre du gouvernement.

Le Secrétaire d'Etat remplit aussi les fonctions de Registraire général et consigne toutes les proclamations, nominations, chartes, lettres patentes et autres documents revêtus du Grand Sceau et du Sceau privé. Il a dans ses attributions l'application des lois sur les compagnies, sur la tempérance, sur la naturalisation, sur les chambres de commerce, sur les syndicats ouvriers et sur la libération conditionnelle. Nous donnons ci-dessous un aperçu de son département.

**Chartes d'incorporation.**—Au cours de l'exercice 1930-31, 898 compagnies dont la capitalisation était de \$562,613,797 ont été constituées en vertu de la loi des compagnies et ses amendements. Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées à 301 compagnies, dont 114 augmentaient leur capital de \$153,524,400; 39 diminuaient leur capital de \$50,604,545; les autres 148 obtinrent des lettres patentes supplémentaires pour diverses fins, soit un changement de nom, une extension de pouvoir, etc. La capitalisation des nouvelles compagnies plus l'accroissement de capital des compagnies existantes est de \$716,138,197.

Le tableau 17 donne le nombre et la capitalisation des compagnies incorporées depuis 1900 à 1931.

<sup>1</sup> Révisé par Thomas Mulvey, B.A., C.R., sous-secrétaire d'Etat, Secrétairerie d'Etat.